

**COMMUNE DE NOAILHAC (19500)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 11
Présents 09
Représentés 01
Votants 10
Exprimés 10
Pour 10

Date de la convocation : 29/01/2021
Date de l'affichage : 29/01/2021
Date de la réunion : 05/02/2021

ANTONI Dominique	absent(e) excusé(e)
BOUYGUE Jacques	présent(e)
COSTE Catherine	présent(e)
COUPÉ Mickaël	présent(e)
DU MAS DE PAYSAC Caroline	présent(e)
FELIPE LUIS Joseph	présent(e)
LAMAGAT Antoine	présent(e)
LEJEUNE Catherine	présent(e)
MONASSIER Sébastien	pouvoir
RODRIGUES Delphine	présent(e)
TERRIEUX Christophe	présent(e)

Pouvoirs : Monsieur Sébastien MONASSIER a donné pouvoir à Monsieur Mickaël COUPÉ.

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq du mois de février à vingt heures, Le Conseil Municipal de Noailhac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Caroline du MAS de PAYSAC, Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Catherine LEJEUNE a été désigné(e) secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2021-04bis : Demande de subvention sur les fonds européens FEADER-LEADER mise en sécurité et valorisation souterrain d'Orgnac ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2021-04 POUR ERREUR MATÉRIELLE

7.5 Subventions

Vu la délibération n°2019-33 du 18 juillet 2019 présentant le projet de mise en sécurité, protection et valorisation du souterrain d'Orgnac ;

Vu le rapport d'expertise géologique présenté par le bureau d'études Rateau Ingénierie, concluant à une bonne stabilité d'ensemble, mais a souligné certains aléas ou risques résultant de facteurs aggravants tels que le passage répété d'engins lourds à proximité immédiate ;

Considérant que ce rapport préconise en conséquence un certain nombre de travaux de confortement, avant même l'intervention d'engins liés aux fouilles archéologiques ;

Vu les différents devis sollicités et reçus :

LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Diagnostic sécurité / étude de risques	➤ ALTHESIS	1 650,00 €
	➤ HYDROKARST	PAS DE RÉPONSE
Purge et étaielement de la crypte 1	➤ ALTHESIS	7 298,20 €
	➤ SOTEC SAS	12 245,00 €
Fouilles archéologiques	➤ ATELIER HISTORIQUE	6 500,00 €

Considérant que les opérations se dérouleront en 2 phases :

- Phase 1 : études, comprenant un volet de recherches archéologiques sous le contrôle du S.R.A., et un volet de projet architectural pour intégrer les ouvrages à leur environnement. Cette partie des opérations permettrait de compléter la connaissance archéologique du site, en protégeant ce qui doit l'être, et de définir avec précision les ouvrages à réaliser
- Phase 2 : réalisation des ouvrages de protection, accès et infographie

Considérant que la phase 1 se ferait en 2021 et la phase 2 en fonction des résultats de la phase 1 ;

Considérant que la phase 1 peut être financée par le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne FEADER-LEADER à hauteur de 80% du montant H.T. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de réaliser la phase 1 en 2021 ;

COMMUNE DE NOAILHAC (19500)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10

Date de la convocation : 29/01/2021
Date de l'affichage : 29/01/2021
Date de la réunion : 05/02/2021

ANTONI Dominique	absent(e) excusé(e)
BOUYGUE Jacques	présent(e)
COSTE Catherine	présent(e)
COUPÉ Mickaël	présent(e)
DU MAS DE PAYSAC Caroline	présent(e)
FELIPE LUIS Joseph	présent(e)
LAMAGAT Antoine	présent(e)
LEJEUNE Catherine	présent(e)
MONASSIER Sébastien	pouvoir
RODRIGUES Delphine	présent(e)
TERRIEUX Christophe	présent(e)

Pouvoirs : Monsieur Sébastien MONASSIER a donné pouvoir à Monsieur Mickaël COUPÉ.

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq du mois de février à vingt heures, Le Conseil Municipal de Noailhac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Caroline du MAS de PAYSAC, Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Catherine LEJEUNE a été désigné(e) secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2021-04bis : Demande de subvention sur les fonds européens FEADER-LEADER mise en sécurité et valorisation souterrain d'Ornac ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2021-04 POUR ERREUR MATÉRIELLE

7.5 Subventions

Vu la délibération n°2019-33 du 18 juillet 2019 présentant le projet de mise en sécurité, protection et valorisation du souterrain d'Ornac ;

Vu le rapport d'expertise géologique présenté par le bureau d'études Rateau Ingénierie, concluant à une bonne stabilité d'ensemble, mais a souligné certains aléas ou risques résultant de facteurs aggravants tels que le passage répété d'engins lourds à proximité immédiate ;

Considérant que ce rapport préconise en conséquence un certain nombre de travaux de confortement, avant même l'intervention d'engins liés aux fouilles archéologiques ;

Vu les différents devis sollicités et reçus :

LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Diagnostic sécurité / étude de risques	➤ ALTHESIS	1 650,00 €
	➤ HYDROKARST	PAS DE RÉPONSE
Purge et étaielement de la crypte 1	➤ ALTHESIS	7 298,20 €
	➤ SOTEC SAS	12 245,00 €
Fouilles archéologiques	➤ ATELIER HISTORIQUE	6 500,00 €

Considérant que les opérations se dérouleront en 2 phases :

- Phase 1 : études, comprenant un volet de recherches archéologiques sous le contrôle du S.R.A., et un volet de projet architectural pour intégrer les ouvrages à leur environnement. Cette partie des opérations permettrait de compléter la connaissance archéologique du site, en protégeant ce qui doit l'être, et de définir avec précision les ouvrages à réaliser
- Phase 2 : réalisation des ouvrages de protection, accès et infographie

Considérant que la phase 1 se ferait en 2021 et la phase 2 en fonction des résultats de la phase 1 ;

Considérant que la phase 1 peut être financée par le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne FEADER-LEADER à hauteur de 80% du montant H.T. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de réaliser la phase 1 en 2021 ;

➤ **CHOISIT :**

☞ diagnostic sécurité / étude de risques : entreprise ALTHÉSIS pour un montant H.T de 1 650,00 €

☞ Purge et étalement de la crypte 1 : entreprise pour un montant H.T. de 7 298,20 €

☞ Fouilles : entreprise ATELIER HISTORIQUE pour un montant H.T. de 6 500,00 €

Soit un total H.T de 15 448,20 € (18 537,80 € TTC).

➤ **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

☞ Subvention FEADER-LEADER : 12 358,56 € (80% montant H.T.)

☞ Autofinancement communal : 3 089,64 € (20% montant H.T.)

TOTAL : 15 448,20 € H.T.

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021 ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne au titre du programme LEADER ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la demande d'aide LEADER et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération ;

➤ **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour la réalisation de cette phase 1 Études du projet en 2021.

Ainsi fait et délibéré,
A Noailhac, le 5 février 2021

Caroline du MAS de PAYSAC,

Maire de Noailhac



Accusé de réception en préfecture
019-211915004-20210205-D2021-04BIS-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

